

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2016**

Date de la convocation : 20 octobre 2016 Date d'affichage : 20 octobre 2016	Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de votants : 4 Nombre de procuration : 1
<i>L'an deux mille seize, le 28 octobre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 20 octobre 2016, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	<b>Présents : BOREL Louis Jean, PEAGNO Jean-Pierre, GRANON Jonathan, Absents ayant donné procuration : Thomas VERNAY à Louis Jean BOREL</b>
Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO	<b>Absent(s) excusé(s) : PELTIER Ludivine, MAZZALAIGUE Joël</b>

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 18 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 06 octobre 2016  
La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 06 octobre 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1/2016 – 28/10/2016 – Décision Modificative N°1 – Virement de Crédit - au Service Eau et Assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D203 : Frais Etudes		
<b>Total D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 244.00 €</b>
D 2315 : Install.mat et outil tech	5 244.00 €	
<b>Total D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>5 244.00 €</b>	

Certifié exécutoire par BOREL Louis Jean, compte tenu de la transmission en préfecture le 03 novembre 2016.

3. Délibération 2/2016 – 28/10/2016 – Décision Modificative N°1 – Virement de Crédit - au Budget Général de la commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2151-76 : VOIRIE FDAC		
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>31 290.00 €</b>
D 2313-125 : Etude Préalable Ecole Maternelle	5 581.10 €	
D 2315-76 VOIRIE FDAC	25 708.90 €	
<b>Total D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>31 290.00 €</b>	

Certifié exécutoire par BOREL Louis Jean, compte tenu de la transmission en préfecture le 03 novembre 2016.

4. Délibération 3/2016 – 28/10/2016 – Chaudière Gaz – Logement communal de Borne  
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer la chaudière gaz du logement communal de Borne occupé actuellement par Madame ROUQUIER MAZALAIGUE Christine, depuis le 20 mai 1992. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge à l'unanimité Monsieur le Maire de faire établir un devis aux établissements LAURENT-COMBET de DIE.

Le montant du devis sera prévu au budget principal de la commune sur l'année 2017.

NOTA : La dépense sera réalisée que si la chaudière gaz est obsolète.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

5. Délibération 4/2016 – 28/10/2016 – Architecte pour Bâtiments Communaux et cimetière  
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte pour les dossiers suivants :

- ERP (Mairie-Foyer Communal – WC Publics),
- Cimetière Communal,
- Hangar Matériel Communal au Hameau de la Révolte,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge à l'unanimité et donne signature à Monsieur le Maire afin de choisir un architecte afin de monter les différents dossiers et plans.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

6. Délibération 5/2016 – 28/10/2016 – Refus de raccordement en Eau parcelle A267 Borne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la lettre en date du 23 septembre 2016 de Monsieur Boris PATRY demandant le raccordement d'eau sur la parcelle A267 hameau de Borne, ayant pour projet d'y construire un bâtiment agricole (atelier + hangar) dans un premier temps, puis une habitation,

Le Maire expose :

Vu l'arrêté d'opposition à une déclaration préalable au nom de l'Etat en date du 23 juin 2014, la dite déclaration préalable de travaux référencée DP 2614214D0003 déposé en Mairie le 13 mars 2014 pour la construction d'une serre agricole et l'arrêté d'opposition ayant été expédié par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 24 juin 2014,  
Vu le CUB02614216D0002 déposé en Mairie le 23 juin 2016 pour la construction d'une habitation principale mentionnant que le terrain objet de la demande ne peut être utilisé pour la réalisation de l'opération envisagée, l'arrêté ayant été expédié par lettre recommandée avec accusé de réception le 08 août 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GLANDAGE refuse à l'unanimité le raccordement en eau de la parcelle A267 situé hameau de Borne.

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

POUR : 0

Le conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2016 – 28/10/2016 – Prêt de 60 000.00 € à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes – pour les travaux d'assainissement Le Village – Le Château

Monsieur le Maire rappelle et donne connaissance au conseil municipal du projet de travaux d'assainissement sur le Village et le Château.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

1/ Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses.

MONTANT DU DEVIS en € H.T : 333 900.00,

SUBVENTION en € :

- Département : 161 500.00 € soit 48 % de 333 900.00 € H.T,
- Agence de l'Eau : 62 000.00 € soit 19 % de 333 900.00 € H.T,
- Solidarité Rurale : 41 000.00 € soit 13 % de 333 900.00 € H.T,

AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE en € : 69 400.00 € soit 20 % de 333 900.00 € H.T.

TOTAL en € H.T : 333 900.00 €

2/ Et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 60 000 € remboursable en 15 ans au taux fixe de 0.95 %,

**Synthèse :**

- durée : 180 mois ou 15 ans.
- taux client : 0.95 % en annuel,
- échéances annuelles constantes,
- première échéance du prêt : annuelle après la date de déblocage des fonds,
- Frais de dossier : 150 euros.

3/ S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

4/ S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionales des Comptes ne lui a été adressée et qu'au recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2016 – 28/10/2016 – Annulation de la délibération du 15 juillet 2016 relative au Stationnement sur l'ensemble du hameau de Grimone

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération du 15 juillet 2016 relative au stationnement sur l'ensemble du hameau de Grimone,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge le Maire de gérer la présente délibération.

**RAPPELS :**

Toutefois, Monsieur le Maire précise que les voies, rues et places doivent être libre d'accès (ni blocs de pierres, ni plots de bois, divers matériaux et encombrants doivent stationner sur le domaine public communal),

Concernant l'accès à la Boulangerie, du fournil, il est préconisé d'installer un pied central avec chaînette, et stationnement interdit, à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 28 octobre 2016</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Joël MAZALAIGUE,	Absent
Thomas VERNAY,	Absent ayant donné procuration à Louis Jean BOREL
Ludivine PELTIER,	Absente
Jonathan GRANON	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 <sup>er</sup> adjoint	